



7073 - Les avantages sanitaires et légaux de la circoncision

question

Je n'appartiens à aucune religion. Mais je demande pourquoi les Juifs et les Musulmans considèrent la circoncision obligatoire ? Il me semble que le musulman regarde tout être humain comme une créature parfaite d'Allah. Mais alors pourquoi douter de la perfection de la créature divine au point de procéder à sa modification ? Je connais bien sûr, les considérations liées à l'hygiène sanitaire, mais je voudrais recevoir de votre part une réponse à ma question. Je vous remercie d'avoir l'amabilité de me répondre

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le musulman exécute l'ordre d'Allah et c'est la signification de l'Islam et son implication. Il s'agit de se soumettre à Allah et de Lui obéir, que l'on saisisse ou pas la sagesse qui soutend Son ordre. C'est parce que l'auteur de l'ordre - qui est Allah le Très Haut - est le Créateur, l'Omniscient, le Bien informé (de tout), Celui qui a créé les êtres humains et connaît ce qui les améliore et ce qui est bon pour eux.

La circoncision fait partie des dispositions légales que le musulman doit exécuter volontiers avec soumission, amour d'Allah et recherche de la récompense et de la rétribution de Sa part. Il doit être certain qu'Allah n'émet pas un ordre qui ne repose pas sur une sagesse et ne contient pas un intérêt pour le fidèle, que celui-ci le sache ou pas.

La question venant de la part de vous qui êtes soucieux de connaître les avantages sanitaires de la circoncision, il n'y a aucun mal à mentionner ici ses avantages légaux et sanitaires pour répondre à votre question et pour renforcer la croyance des croyants par rapport à la disposition légale et pour que le non-musulman saisisse un aspect de la grandeur de la loi musulmane faite pour réaliser les intérêts (des êtres humains) et leur écarter les préjugés.



Premièrement: Les avantages légaux

La circoncision relève des belles pratiques instituées par les législations établies par Allah, le Transcendant, le Très Haut à travers lesquelles Il vise à les parer extérieurement et intérieurement. Elle complète la nature dont Il les a dotée ; elle vient en complément de la religion hanifite abrahamique. En fait, elle a été instituée au début pour compléter la religion hanifite car, quand Allah prit l'engagement d'Abraham, Il lui promit de faire de lui un imam pour les gens et le père de beaucoup de peuples et que les prophètes et les rois (sémites) descendraient de lui et que sa descendance serait nombreuse et qu'Il doterait ses descendants d'une marque de l'engagement (abrahamique) qui consiste de leur part à circoncir tout nouveau-né et que cet acte de rappel (de l'engagement) laisse une trace physique sur leurs corps.

Aussi la circoncision est-elle un signe d'adhésion à la religion abrahamique. Ceci est conforme à l'interprétation faite des propos du Très Haut : **"Nous suivons la religion d' Allah! Et qui est meilleur qu' Allah en sa religion? C' est Lui que nous adorons"**. (Coran, 2:138). La circoncision pour les adeptes de la Hanifiyya est assimilable à une teinte (sabgh) et au baptême pour les Chrétiens. En effet, ceux-ci prétendent ainsi purifier leurs enfants grâce à l'eau bénite et se disent : c'est maintenant qu'il commence à être chrétien. Allah a institué pour les Hanifi leur teinte distinctive. C'est ainsi qu'Il dit : **"Nous suivons la religion d' Allah! Et qui est meilleur qu' Allah en sa religion? C' est Lui que nous adorons"**. (Coran, 2 : 138). Aussi Allah, le Transcendant et Très Haut en a fait une marque pour celui que l'on attribue à Abraham, à sa religion. Cette attribution implique servitude et stricte soumission. Il s'agit d'affirmer que la teinte d'Allah constitue la Hanifiyya qui a baigné les coeurs dans Sa connaissance, Son amour, la sincérité à Son égard et la pratique d'un culte exclusivement réservé à Lui. Cette teinte se reflète physiquement à travers la circoncision le rasage des poils du pubis , la taille de la moustache, la coupe des ongles, le rasage de l'aisselle, le lavage de la bouche et du nez, l'usage du cure-dent et le nettoyage de la voie anale. Ceci fait apparaître sur les coeurs des Hanifi et sur leurs corps la nature dont Allah les a dotées.

Tuhfat al-mawdoud bi ahkam al-mawloud d'Ibn al-Qayyim, p. 351.

La sortie indemne du nouveau-né ne constitue pas une condition, si ce qu'on veut lui faire s'inscrit



dans son intérêt ou dans le cache des ordres de la droite religion. Le rasage de ses cheveux relève de ce chapitre parce que c'est dans son intérêt qu'on le fait. A ce propos le Prophète de l'Islam (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **débarrassez-le (le nouveau-né) des impuretés** . Il en est de même de son lavage pour enlever le sang qui le couvre ,et la rupture du cordon ombilical qui le lie à sa mère entre autres pratiques utiles pour lui.

Deuxièmement: les avantages sanitaires

Dr Muhammad Ali al-Bar, membre des Facultés Royales de Médecine du Royaume Uni et conseiller au Département de Médecine Islamique au Centre Roi Fahd pour la Recherche médicale de l'Université Roi Abd al-Aziz de Djeddah, a dit dans son livre sur la circoncision : « la circoncision des nouveaux-nés (au cours du premier mois de leur vie) permet d'obtenir de nombreux avantages sanitaires dont voici les plus importants :

1/ Protection contre les inflammations du pénis qui résultent de l'incirconcision, état qu'on appelle étroitesse du prépuce qui provoque la rétention de l'urine. Le traitement des inflammations du gland de la verge du pénis et des autres affections nécessite la circoncision. Car si elles perdurent, elles exposent l'enfant à de nombreuses autres maladies à l'avenir dont la plus dangereuse reste le cancer du pénis.

2/ Inflation des voies urinaires

De nombreuses recherches ont démontré que les enfants non circoncis s'exposent à un nombre croissant d'inflations dans les voies urinaires. Selon certaines études le taux d'affection est 39 fois plus élevé chez les enfants non circoncis. Selon d'autres, le taux d'affection est 10 fois plus élevé. D'autres études indiquent que 95 % des enfants qui souffrent d'inflammations des voies urinaires sont des non-circoncis, alors seul 5 % des enfants circoncis en souffrent.

Ces inflammations sont dangereuses pour les enfants dans certains cas. Une étude menée par Wazowel sur 88 enfants atteints d'inflammations des voies urinaires a révélé que 36 % d'entre eux avaient dans leur sang la même bactérie qui provoque la maladie et que trois d'entre eux ont souffert de la méningite et deux autres sont morts à cause de l'éclosion de microbes



pathologiques dans leur corps.

3/ Protection contre le cancer du pénis

Les études sont unanimes à affirmer que le cancer du pénis est quasiment absent chez les sujets circoncis alors qu'il connaît un taux non négligeable chez les sujets non circoncis. Aux Etats-Unis, le taux d'affection par ce cancer chez les circoncis est de 0 alors qu'il est de l'ordre de 2.2 sur 100.000 habitants non circoncis. La majorité des habitants des USA étant circoncis, les cas de cancer se limitent à 750 à 1000 cas annuellement.

S'ils n'étaient pas circoncis, le nombre passerait à 3000 cas. Dans les pays où la circoncision n'est pas pratiquée comme la Chine, l'Ouganda et le Porto Rico, ce cancer représente entre 12 et 22 % de l'ensemble des cancers qui atteignent les hommes. Ce qui est un taux très élevé.

4/ Les maladies sexuelles.

Les chercheurs ont découvert que les maladies sexuelles se transmettent à travers le contact sexuel (le plus souvent l'adultère et la sodomie). Ces maladies se propagent de façon plus importante et plus dangereuse au sein des non-circoncis. C'est surtout vrai pour le herpes, l'ulcère phagédénique, la syphilis, la candidose, la blennorragie et les verrues sexuelles.

Il existe de nombreuses autres recherches récentes qui confirment que la circoncision diminue l'éventualité de l'atteinte d'un circoncis par le sida à un taux supérieur à celui des non circoncis. Mais cela n'exclut pas que le circoncis exposé à la contagion consécutive à un contact sexuel avec un malade du sida puisse contracter cette dangereuse maladie. La circoncision n'immunise personne contre elle car il n'existe aucun véritable moyen de protection contre les multiples maladies sexuelles en dehors de l'éloignement de l'adultère, de la fornication, de la sodomie et des autres sales pratiques. (Ceci nous permet de savoir la sagesse de la loi islamique qui prohibe l'adultère et la sodomie).

5/ protection de l'épouse contre le cancer de l'utérus. Les chercheurs ont constaté que les épouses des sujets circoncis sont moins exposées à ce cancer que les conjointes des hommes non



circoncis. »

C'est ici que prend fin la citation extraite de l'ouvrage al-Khitan, p. 76 du Dr Muhammad al-Barr.
Allah le sait mieux.

Se référer à un article du Pr. Wezouel publié par la revue américaine **le médecin de la famille** n°
41, 1991.